

# MODE D'EMPLOI DE LA PRATIQUE DU SPORT A L'IUT LYON1

## SITE OFFICIEL DU SERVICE DES SPORTS DE L'UNIVERSITE LYON 1

<http://suaps.univ-lyon1.fr> (puis « IUT »)

La pratique régulière d'une activité sportive universitaire peut faire l'objet d'une **bonification facultative** semestrielle conformément à l'article 50 (Sport et modules facultatifs) du règlement intérieur de l'IUT LYON1.

## 2 TYPES DE PRATIQUES

### LA PRATIQUE SPORTIVE D'INITIATION ET DE PERFECTIONNEMENT (N1)

Il s'agit de suivre régulièrement un cours d'éducation physique dans une activité sportive de votre choix, avec un enseignant spécialiste, où l'objectif est d'acquérir et de renforcer les bases techniques et tactiques de cette activité.

#### QUELLES DEMARCHES EFFECTUER POUR ACCEDER A CE TYPE DE PRATIQUE ?

- ⇒ Vous devez vous présenter directement auprès de l'enseignant sur le lieu de pratique et à l'horaire indiqué, la semaine de la rentrée (cf. **planning d'activités N1 disponible début septembre**) sauf pour les activités pratiquées sur le site Gratte-Ciel où une préinscription au BDS est obligatoire à partir du **08/09/2020**.
- ⇒ Vous devez ensuite, et après accord de l'enseignant, confirmer et valider votre inscription sur le site du service des sports (« IUT » puis « **Validation obligatoire de la pratique** ») avant le **18/10/2020** afin de pouvoir prétendre à la bonification sport.

#### ATTENTION

Le nombre de places étant limité dans chaque cours, vous devez vous présenter dès la première séance, et venir ensuite régulièrement sous peine de voir votre inscription annulée. Il vous faudra justifier vos absences éventuelles. Les cours sont semestrialisés (12 séances). Vous avez la possibilité de changer de sport au 2<sup>e</sup> semestre !

**Les cours du 1<sup>er</sup> semestre débuteront le 14/09/2020.**

### 2 TYPES DE PRATIQUES SONT PROPOSEES AVEC 2 PLANNINGS DIFFERENTS D'ACTIVITES

Les plannings seront affichés à la rentrée de septembre sur le **site du service des sports** et sur les **panneaux d'affichage spécifique** des bureaux des sports.

Le **bureau des sports (BDS)** de l'IUT LYON1 site Villeurbanne Gratte-Ciel est situé entre le Resto U et les amphis 2 et 3.

Le **bureau des sports (BDS)** de l'IUT LYON1 site Villeurbanne Doua est situé dans le « bâtiment préfabriqué » à proximité de l'arrêt du tramway T1.

**ATTENTION :** Le choix de l'activité sportive doit tenir compte de votre emploi du temps à l'IUT !

Renseignements : [patrick.chalumeau@univ-lyon1.fr](mailto:patrick.chalumeau@univ-lyon1.fr)

### LA PRATIQUE SPORTIVE COMPETITIVE (ENTRAINEMENTS ET COMPETITIONS) (N2)

Il s'agit de suivre un entraînement régulier dans une activité sportive de votre choix, avec un enseignant spécialiste, avec pour objectif de participer aux compétitions universitaires organisées par le Comité Régional Sportif Universitaire (CRSU) de Lyon, qui se déroulent généralement le **jeudi après-midi et/ou en soirée**.

Les compétitions sont adaptées à votre niveau de pratique.

Les meilleurs d'entre-vous, ont la possibilité de participer aux qualificatifs et aux championnats de France Universitaires de leur spécialité !

#### QUELLES DEMARCHES EFFECTUER POUR ACCEDER A CE TYPE DE PRATIQUE ?

**Vous devez adhérer obligatoirement à l'Association Sportive LYON1-IUT**

- ⇒ Vous devez vous présenter directement auprès de l'enseignant sur le lieu de pratique et à l'horaire indiqué, la semaine de la rentrée (cf. **planning d'activités N2 disponible début septembre**).
- ⇒ Vous devez faire une demande de licence sportive universitaire sur le site du service des sports, (onglet « **Nos Sports** » puis « **Compétition : AS LYON1** »).
- ⇒ Rappporter à votre enseignant, ou éventuellement au bureau des sports de votre site, un certificat médical de non contre-indication au sport pratiqué en « compétition », et le règlement financier d'adhésion à l'AS LYON1-IUT (20€, ou gratuit si vous êtes boursier mais avec copie de l'avis définitif de bourse 20/21).

#### IMPORTANT

Votre dossier, accompagné de **toutes** les pièces demandées devra être déposé auprès de votre enseignant, ou au **bureau des sport (BDS) du site dont vous dépendez**.

Vous recevrez ensuite, par email, votre numéro de licence sportive universitaire indispensable pour pouvoir participer aux compétitions universitaires.

Le calendrier des différentes compétitions locales, régionales et nationales vous sera communiqué **dans le courant du mois d'octobre 2020**.

La licence sportive universitaire vous permet de pratiquer un ou plusieurs sports (entraînement et compétition). Elle est valable pour toute l'année universitaire 2020/2021.

**Les entraînements débuteront le 14/09/2020**

Les étudiants souhaitant demander un statut de sportif de haut-niveau doivent remplir dès la rentrée le document spécifique dans l'onglet IUT/SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU (Infos : [iut.shn@univ-lyon1.fr](mailto:iut.shn@univ-lyon1.fr))

### LES ACTIVITES SPORTIVES PROPOSEES

Football, Basketball, Volleyball, Handball, Hockey en salle, Water polo, Rugby.

Tir à l'arc, Danse de salon, Danse contemporaine, Ateliers chorégraphiques, Hip-Hop, Yoga et techniques de relaxation, Fitness, Zumba, Natation, Badminton, Tennis, Tennis de table, Musculation, Escrime, Karaté, Judo, Taekwondo, Boxe française, Athlétisme, Courses longues, Escalade, Equitation, Gymnastique sportive, Ski et Snow-board (sortie à la journée), plongée, ultimate...

Toutes les informations utiles sur: <http://suaps.univ-lyon1.fr>

**E-Mail:** [patrick.chalumeau@univ-lyon1.fr](mailto:patrick.chalumeau@univ-lyon1.fr)